



CHARTRE DU POLE COMPETITION DU SFOC 2022-2023

Le Stade Français Olympique Courbevoie propose aux nageurs du Pôle Compétition des conditions privilégiées en vue de permettre leur réussite scolaire et sportive (horaires sportifs aménagés et adaptés au projet, ppg, musculation, travail sportif hors de l'eau, ...).

Cette Charte contient les principes et les règles qu'il est nécessaire de respecter pour atteindre les objectifs fixés. Être nageur au sein du Pôle Compétition du SFOC implique d'adhérer au contenu de cette Charte.

Tout nageur du Pôle Compétition s'engage à respecter les règles énoncées ci-dessous :

1) COMPORTEMENT DU NAGEUR

Pour être respecté, il faut commencer par respecter les autres. Tout au long de l'année et durant toute sa carrière, le nageur évolue au sein d'un groupe. La dynamique de ce groupe est un des vecteurs de réussite collective et individuelle. La vie de ce groupe est fondée sur le respect mutuel (politesse, assiduité, installation, matériel, personnel et rangement du matériel...).

Respecter son entraîneur, qu'il soit régulier ou intervenant occasionnel. Respecter les autres adhérents du SFOC. Respecter le personnel de la piscine (maîtres nageur, vestiaires).

Les nageurs du Pôle Compétition sont solidaires dans la réussite comme dans les moments difficiles et s'encouragent mutuellement, à l'entraînement comme en compétition. Ils ont conscience qu'ils représentent le Club et ses sponsors. Ils contribuent à l'image du Club.

En cas de comportement inadéquat, des sanctions pourront être prises par le Club : avertissement, mail aux parents, mise à pied temporaire ou définitive.

2) ENTRAÎNEMENT

La réussite du nageur est liée à son engagement (dans et hors de l'eau). Le nageur doit participer à l'ensemble des entraînements qui correspondent à son niveau de pratique (nombre d'entraînements défini à respecter, régularité).

La ponctualité est essentielle à la réussite sportive et au bon fonctionnement du groupe. Chaque absence doit être justifiée auprès de l'entraîneur.

Le Club pourra réorienter le nageur en cours d'année si le contrat n'est pas respecté vers un groupe loisir plus adapté, moins exigeant.

3) MATERIEL

Chaque nageur est responsable de son matériel et doit avoir un matériel adéquat pour l'entraînement et la compétition.



4) COMPETITIONS

Le planning des compétitions, établi en début de saison, peut être modifié :

- Ajout d'un meeting - Sélection départementale, régionale ou nationale.

Le nageur s'organise pour se rendre disponible afin de représenter le Club à la demande de son entraîneur : La sélection d'un nageur en équipe départementale, régionale ou nationale est un honneur et un devoir que tout nageur doit honorer.

- En cas d'absence du nageur à une compétition sans motif valable (certificat médical, raison familiale ou autre), les parents devront s'acquitter de l'amende infligée par le Comité départemental ou toute autre instance fédérale.

- L'entraîneur peut ne pas ou ne plus inscrire un nageur en compétition en faisant valider sa décision par le Comité sportif du Club.

- Il est rappelé que dans le cadre des compétitions à l'extérieur, les parents qui souhaitent y assister ne peuvent pas résider dans le même hôtel que les nageurs.

5) STAGES

Le planning des stages est établi en début de saison. Ces stages programmés pendant les vacances scolaires ont pour objectif de compléter le travail fourni durant l'année et de permettre une meilleure cohésion du groupe. Ils sont réservés aux nageurs qui remplissent les conditions d'entraînement et qui sont en capacité d'assumer une surcharge de travail tant sur le plan physique que sur le plan psychologique. L'organisation de stages extérieurs n'est pas une obligation, en revanche la participation aux stages internes ou externes fait partie des engagements du Pôle compétition (à l'exception du Groupe Compétition Masters).

6) SANTE ET DOPAGE

- Le nageur et ses parents doivent informer le club de tout changement de situation médicale ou de problème pouvant intervenir au cours de la saison afin qu'en toute connaissance de cause et en toute sécurité les responsables du Club puissent œuvrer pour le bien du sportif.
- Le nageur s'engage à avoir un suivi médical rigoureux.
- L'inaptitude physique du nageur autorise l'entraîneur à ne pas l'accepter à l'entraînement ni à le sélectionner pour une compétition ou un stage.
- Le dopage est rigoureusement interdit.

Lu et approuvé lors de l'inscription - À Courbevoie, le

Le/la nageur(euse)

L'entraîneur

Les parents